



Fédération des Syndicats de l'Enseignement laïc

8, Avenue Mathurin-Moreau — PARIS (XIX^e)



La Fédération de l'Enseignement

(Son origine, son caractère, ses objectifs)

La Fédération de l'Enseignement groupe à la fois les institutrices, instituteurs et professeurs de l'enseignement primaire, les professeurs, répétiteurs, surveillants et chargés de cours des enseignements technique, secondaire et supérieur, les étudiants et élèves des grandes écoles.

Elle compte 55 syndicats départementaux ou régionaux. Elle exerce une influence grandissante sur l'ensemble du personnel comme en témoignent au cours de l'année 1926 l'accroissement de ses effectifs parmi les professeurs, les résultats des élections au C. D. Dans les 37 départements où les candidats de la Fédération ont été nettement opposés à ceux du S. N., ils ont groupé sur leur nom 51 % des suffrages.

La F. de l'E. estime que la place des membres de l'Enseignement qui sont des salariés est avec les autres salariés dans l'action commune de revendications et de combat.

C'est pourquoi elle adhère à la Confédération Générale du Travail Unitaire (C.G.T.U.) qui rassemble 550.000 travailleurs salariés de France et à l'Internationale Syndicale Rouge (I.S.R.) qui réunit onze millions de travailleurs du monde entier.

La F. de l'E. estime que les membres de l'Enseignement de tous les pays qu'unissent la communauté des efforts et de la science doivent se tendre la main et travailler ensemble à la rénovation de l'Ecole par-dessus les frontières.

C'est pourquoi elle adhère à l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement (I. T. E.), qu'elle s'honore d'avoir fondée et qui groupe maintenant 660.000 pédagogues.

La Fédération de l'Enseignement est la plus ancienne des organisations syndicales universitaires de France.

Pour user du droit commun en matière d'association, les syndicats de la F. de l'E. n'ont attendu ni les déclarations encourageantes d'un ministre du Travail en 1919, ni les votes émis la même année par le Parlement en faveur de la reconnaissance du droit syndical aux fonctionnaires. Nos syndicats se fondaient, alors que les anciennes amicales d'où sont sorties les sections du S. N. d'aujourd'hui repoussaient toute transformation en syndicat. De même les S. de l'E. n'ont pas tergiversé comme d'autres pendant six ans avant d'adhérer à la C. G. T. Certains de nos syndicats ont plus de vingt ans d'existence et sont liés au mouvement ouvrier depuis 1904.

La F. de l'E. a été fondée sous le nom de Fédération nationale des Syndicats d'Instituteurs et d'Institutrices le 13 juillet 1905. Elle s'est élargie et a pris son titre actuel de F. de l'E. en 1919.

La Fédération de l'Enseignement est la plus vigoureuse des organisations syndicales universitaires de France.

Tout le passé, tout le présent de la F. de l'E. sont remplis par des luttes audacieuses menées toujours avec la plus grande vigueur : luttes contre le favoritisme administratif et politique, luttes pour de meilleures conditions de vie, luttes pour la conquête de la liberté d'opinion et du droit syndical, luttes pour la défense de l'Ecole laïque.

Si la situation de l'instituteur s'est largement améliorée depuis vingt ans, on le doit pour une bonne part à l'action vigoureuse de nos syndicats.

Qui a conquis de haute lutte et pour toute la corporation le droit syndical? La F. de l'E. et elle seule.

A plusieurs reprises, au temps des Amicales, nos syndicats furent inquiétés et en 1912, après le Congrès de Chambéry, ils furent poursuivis devant les tribunaux aux fins de dissolution. Mais ils ne s'inclinèrent pas et leur résistance valut alors à la corporation, sinon la reconnaissance du droit syndical, du moins une augmentation de salaire appréciable.

En 1920, au temps du Bloc National, quand les sections à gros effectifs du S. N. se replièrent sur Paris, désertant le champ de bataille, les S. de l'E., plus faibles numériquement mais plus forts en combativité, surent résister aux coups du pouvoir. Poursuivis ou dissous, ils ne s'avouèrent pas vaincus et restèrent debout... jusqu'au jour où le droit syndical fut enfin reconnu.

D'autre part, on ne le dira jamais trop, c'est surtout à l'énergie, à la ténacité, à l'attitude nette des syndicats de notre Fédération que l'égalité de traitement entre institutrices et instituteurs a pu être conquise.

En pleine guerre, la Fédération résista énergiquement au courant chauvin. C'est son plus beau titre de gloire, car s'il convient d'être pacifiste en temps de paix, il importe avant tout d'être résolument pacifiste quand la tuerie fait rage. La Fédération lutta ouvertement pour la paix et une dizaine de ses membres payèrent de la prison, de la révocation ou de la censure leur courage civique. Dès le début de 1915, et malgré l'opposition de la Fédération des Amicales (depuis le S. N.), elle réclama avec insistance la mise en sursis des R. A. T. et auxiliaires, ce qui fut obtenu en 1917.

La Fédération de l'Enseignement est la plus réaliste des organisations syndicales universitaires de France.

Les détracteurs de la Fédération — ceux qui ne la connaissent pas et ceux qui la connaissent trop — ne manquent pas d'affirmer qu'elle est perdue dans les brouillards idéalistes et totalement incapable de réalisations.

Pourtant, les faits sont là, indéniables, patents. Ils répondent victorieusement.

Qui a mis sur pied l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement dans les conditions les plus difficiles, en dépit des conflits de nationalité, des luttes de tendances et au travers de la Babel des langues? La F. de l'E.

Quel groupement universitaire autre que le nôtre a mis sur pied une revue pédagogique dont il a la propriété exclusive et sur laquelle il exerce le contrôle complet? Aucun. L'Ecole Emancipée, fondée il y a 17 ans, a maintenant acquis droit de cité dans la presse pédagogique. « Il faut reconnaître, a dit un inspecteur primaire, que cette revue professionnelle est vraiment intéressante, ardente et respirant la sincérité, à la fois idéaliste et soucieuse des réalités, affamée de progrès, mais nullement dédaigneuse de la tradition... »

La Fédération publie aussi régulièrement des petites brochures destinées aux enfants (Editions de la Jeunesse). Elle va bientôt faire paraître un manuel d'histoire conçu suivant un plan tout nouveau.

Voilà des réalisations! Voilà du travail constructif!

Mais l'esprit positif de la F. de l'E. se révèle encore dans son action de tous les jours, dans sa tactique syndicale. Il faut lui rendre cette justice qu'elle ne s'est jamais bercée d'illusions démocratiques. On ne peut lui reprocher nulle complaisance pour les hommes en place. Et c'est pourquoi elle n'assume aucune responsabilité dans les reculades et les abandons qui ont marqué la bataille des traitements depuis l'accession au pouvoir du Cartel des Gauches.

La Fédération est encore réaliste en ce sens qu'elle voit plus haut et plus loin que les petites combinaisons, que les petites améliorations corporatives ou pédagogiques arrachées aux gouvernants. Elle considère que l'émancipation de l'Ecole et du personnel enseignant ne peut venir que par l'émancipation de la classe ouvrière. Aussi elle poursuit rigoureusement sur le terrain social la transformation de la société capitaliste en société prolétarienne.

Par-dessus nos groupements divers, nous ne devons pas oublier l'intérêt supérieur de la corporation. Sur tous les points où l'action commune peut se faire, quelles que soient nos divergences de méthodes et de points de vue, sans rien abdiquer les uns et les autres, il importe de la réaliser. Ainsi pense la F. de l'E. C'est du plus sain réalisme.

Ce que poursuit actuellement la Fédération de l'Enseignement.

Actuellement, et depuis plusieurs années, la F. de l'E. poursuit avec énergie l'amélioration des locaux scolaires, le triomphe des revendications des jeunes, la radiation des livres chauvins sur les listes départementales, l'établissement du traitement unique pour chaque catégorie, la suppression des indemnités d'ordre pédagogique, des promotions au choix et des récompenses prétendues honorifiques qui divisent le personnel.

Elle bloque surtout ses efforts sur les trois points suivants :

- a) Application immédiate de l'indemnité mobile et revalorisation des traitements;
- b) Liberté d'opinion des membres de l'Enseignement;
- c) Défense de l'Ecole laïque.

S'il est inadmissible qu'un ajusteur ou un mécanicien de chemin de fer ait des moyens d'existence inférieurs à ceux d'un professeur ou d'un instituteur, il n'est pas moins injuste qu'un professeur agrégé ou un instituteur gagne moins qu'un ajusteur ou un mécanicien de chemin de fer. Il est scandaleux qu'un trésorier-payeur général, dont le travail est assuré par un fondé de pouvoir payé 12 à 18.000 francs, jouisse d'appointements de 150 à 200.000 francs. Les fameux 12 % sont une aumône et une insulte. Nous devons obtenir des crédits suffisants, puis une révision et une péréquation des traitements qui seront mis ensuite en harmonie constante avec le coût de la vie grâce à l'échelle mobile.

Le cas de notre camarade Gaonach, du Finistère, pose la question de la liberté d'opinion des membres de l'Enseignement. Il s'agit de savoir si un instituteur peut être poursuivi, condamné, révoqué, emprisonné parce qu'en usant de ses droits de citoyen il a porté ombrage à un homme politique. C'est là le fond de l'affaire Gaonach. Tout le reste n'est qu'hypocrisie.

Le cas de Gabrielle et Louis Bouët (Maine-et-Loire) qui, victimes de machinations cléricales, se voient pourchassés ensuite par les autorités administratives, pose la question de la défense laïque. Désormais, plus de sécurité pour les maîtres des écoles publiques, du moment qu'il plaira à un curé de combat et à quelques fanatiques de nous attribuer les propos les plus insensés. Si nous essayons de nous faire rendre justice, si nous voulons défendre l'Ecole laïque menacée, nous nous verrons condamnés, puis poursuivis administrativement, peut-être révoqués.

Au diable les beaux discours sur la défense de l'Ecole laïque si les instituteurs doivent ainsi en payer la rançon à la cléricaille!

Camarades du corps enseignant!

Adhérez aux syndicats de l'Enseignement. Abonnez-vous à « l'Ecole Emancipée » : un an 26 francs, et aux « Editions de la Jeunesse » : un an 8 francs, à Saumur (Maine-et-Loire). — Compte courant 8.126, bureau de chèques de Nantes. — (Numéro spécimen gratuit sur demande.)